

III – Comité de l'infrastructure et de l'environnement

MISSIONS PRINCIPALES DU COMITÉ IEN :

Entretien et amélioration de la voie navigable, thèmes généraux concernant l'environnement, questions fondamentales du développement durable de la navigation intérieure

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
III-26-1	Amélioration de la sécurité de la navigation rhénane lors de l'utilisation de sources d'énergie alternative : sensibilisation des services de secours, des pompiers, des gestionnaires de l'infrastructure : Organisation d'un atelier	2022 - 2027	<p>Les services qui interviennent en cas d'incidents sur le Rhin, c'est-à-dire les services de secours, les pompiers et la police, éventuellement aussi les administrations en charge des voies d'eau, devraient être en mesure de contrer avec succès les incidents dangereux dans lesquels sont impliqués des combustibles de substitution ou des systèmes de stockage d'électricité de grande capacité.</p> <p>Un événement, par exemple une table ronde ou un atelier, pourrait être organisé en 2027 à cette fin. À cet égard, il sera nécessaire de traiter en 2026 des aspects supplémentaires relatifs à l'organisation et d'effectuer des travaux préparatoires tels que l'élaboration d'un projet de programme.</p>	IEN (24) 42 = IEN/G (24) 35	IEN/G	II	→ 4.1
III-26-2	Appui à la mise en œuvre des mesures proposées dans le plan de mise en œuvre de la feuille de route de la CCNR. Dans le cadre de ses compétences, le comité contribue à la mise en œuvre de la feuille de route de la CCNR, en coordination avec les autres comités compétents. Il élabore des propositions pour la coordination des activités de la CCNR en vue de la mise en œuvre des objectifs de la Déclaration de Mannheim dans le domaine des infrastructures.	2022-2027	<p>Contribution aux prochaines étapes dans le cadre de la feuille de route :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux travaux des réunions des 4 comités - Contribution pour les aspects relatifs à l'infrastructure à la révision de la feuille de route en tenant compte des résultats de la mise à jour de l'étude sur les évaluations des technologies (s'ils sont disponibles), - Soutien au développement de propositions relatives à l'infrastructure pour la mise à la disposition de la navigation intérieure de sources d'énergie alternatives dans le cadre des mesures R1f et R3 de la feuille de route. Les activités nationales et européennes correspondantes seront accompagnées et soutenues par des impulsions ciblées. 	Chapitre 6 sur la feuille de route	ECO/RV/ IEN/DF	I	→ 5

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
III-26-3	Élaboration d'exigences applicables au Rhin en tant que voie d'eau	2020 - 2027	<p>À l'avenir, la navigation intérieure devra encore mieux prendre en compte les objectifs des autres usagers. La CIPR a défini ses objectifs dans le cadre du programme « Rhin2040 ». Pour sa part, le comité travaille sur la formulation des objectifs pour l'utilisation du Rhin en tant que voie d'eau.</p> <p>Sur la base de ses propositions, le comité a recueilli l'avis des autres comités en 2025. Il prévoit d'achever les travaux en 2026. Par la suite (en 2027), les résultats seront présentés aux parties prenantes dans le cadre d'un événement qui reste à définir.</p>	IEN (24) 21 rev. 2 intern	IEN	I	→ 6.1
III-26-4	Présentation de la position de la CCNR et représentation des intérêts de la navigation rhénane dans la mise en œuvre du règlement RTE (en particulier la définition des niveaux d'eau de référence et le Good Navigation Status (GNS))	2024 - 2027	<p>La version révisée du règlement RTE-T 2024/1679 a été publiée le 14 juin 2024.</p> <p>La version publiée prévoit que les commissions fluviales soient consultées sur l'acte d'exécution relatif à la définition des niveaux d'eau de référence. Des travaux et une coordination entre les Etats seront nécessaires. De même, d'autres travaux (cf GNS) s'inscrivant dans la mise en œuvre du règlement RTE-T sont susceptibles d'être menés dans le cadre d'un éventuel groupe d'experts européens (par exemple, NAIADES). Le comité doit représenter la position de la CCNR à travers ses membres au sein de ce groupe.</p> <p>Des activités supplémentaires ciblées sont nécessaires de la part des parties prenantes.</p>	IEN (25) 38 intern	IEN/G	I	→ 2.1

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
III-26-5	Élaboration de propositions aux fins de l'amélioration quantitative et qualitative des aires de stationnement sur le Rhin, en particulier en ce qui concerne leur raccordement au réseau électrique terrestre et leur équipement en stations de recharge.	2011 - 2027	<p>L'achèvement des travaux relatifs aux aspects quantitatifs est prévu pour 2026. Ensuite devront être effectués des travaux concernant la répartition régionale d'aires de stationnement supplémentaires et la détermination du taux d'occupation des aires de stationnement existantes. En parallèle ont débuté en 2025 les travaux sur les aspects qualitatifs des aires de stationnement. Ils se poursuivront avec l'objectif de décrire et d'adopter des critères concernant l'équipement des aires de stationnement.</p> <p>La mise en œuvre du plan d'action relatif à l'alimentation électrique à quai dans les aires de stationnement découlant de l'atelier de 2022 se poursuit.</p>	IEN (25) 60 = IEN/G (25) 54	IEN (25) 68 = IEN/G (25) 62	IEN/G	I → 5 → 7.2
III-26-6	Analyse des activités et documents de la Commission européenne aux fins de la mise en œuvre de la directive cadre relative à l'eau (directive 2000/60/CE) pour le Rhin et la navigation rhénane et, si nécessaire, formulation de recommandations concernant les actions à mener en appui aux délégations.	2014 - 2027	<p>Suivi des activités dans le cadre de la stratégie commune de mise en œuvre (CIS) de la Commission européenne ; Coordination des activités de la CIS ayant une incidence sur la navigation. Suivi en particulier de la mise en œuvre de la « Water Resilience Strategy » et du groupe de travail « Water Scarcity and Drought »</p>	IEN (25) 59 = IEN/G (25) 53	IEN/G	II	

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
III-26-7	<p>Changement climatique (atténuation et adaptation) : analyses d'études sur les effets du changement climatique sur la voie fluviale rhénane. Examen des attentes de la navigation intérieure vis-à-vis du Rhin en tant que voie d'eau. Élaboration de recommandations d'actions à mener pour une possible adaptation de l'infrastructure.</p> <p>Adaptation permanente du rapport de situation de la CCNR relatif au changement climatique et à son impact sur l'infrastructure rhénane.</p>	2024 - 2027	<p>Le comité a décidé d'actualiser le rapport de situation sur la base de la régionalisation du sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) à partir de 2023.</p> <p>Le comité suit les développements au sein de la CHR et de la CIPR et suit des projets comme Stars4water ou Rheinblick. Il ajuste ses décisions si nécessaire.</p> <p>Le comité procède à l'adaptation permanente de son rapport de situation.</p>	IEN (25) 62 = IEN/G (25) 55 IEN (24) 71 = IEN/G (24) 59	IEN/G	I	
III-26-8	<p>Basses eaux : Analyse des études réalisées par la CHR et la CIPR sur les basses eaux du Rhin. Élaboration de recommandations d'actions à mener pour une possible adaptation de l'infrastructure. Poursuite des activités concernant le document de réflexion « Act Now! ».</p>	2020 - 2027	<p>Analyse des conséquences des basses eaux sur la navigation rhénane et formulation de recommandations pour l'infrastructure. Coopération avec le Comité économique en ce qui concerne les aspects économiques sur la base de la troisième édition du document de réflexion « Act Now! ».</p> <p>Suivi de la mise en œuvre du plan d'action « basses eaux du Rhin « adopté par l'Allemagne.</p>	“Act Now”	IEN/G	I	→ 1

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
III-26-9	Révision et actualisation de la « Procédure pour la fixation de conditions et de restrictions pour les ouvrages sur le Rhin dans le cadre de la CCNR » et des « Exigences minimales et recommandations pour la conception technique des ouvrages sur le Rhin ».	2014 - 2027	Au cours des dernières années ont été constatées quelques erreurs et lacunes dans les procédures du comité et des propositions d'améliorations ont été transmises. Le comité pourrait vérifier les exigences minimales et, le cas échéant, les actualiser.	2016-II-17 IEN (25) 69= IEN/G (25) 63	IEN/G	I	
III-26-10	Élaboration de mesures possibles visant à éviter la perturbation de l'image radar par des éoliennes.	2026 - 2027	En fonction de leur taille et position par rapport à la voie d'eau, les éoliennes sont susceptibles de perturber le radar des bateaux de navigation intérieure. Le cas échéant les « Exigences minimales et recommandations pour la conception technique des ouvrages sur le Rhin » pourraient être complétées pour améliorer la sécurité de la navigation intérieure dans le cas de nouveaux projets d'éoliennes. De même la « Procédure pour la fixation de conditions et de restrictions pour les ouvrages sur le Rhin dans le cadre de la CCNR » serait complétée.	IEN (25) 63 = IEN/G (25) 57	IEN/G	I	
III-26-11	Possibilités de soutien infrastructurel pour le transfert de transports à grand gabarit et les transports lourds vers les voies d'eau	2024 - 2027	Échange sur l'extension de l'inventaire aux sites de manutention pour les transports à grand gabarit et lourds sur l'intégralité du Rhin, sur l'extension de Hubs adaptés à ces transports le long du Rhin et sur un appui infrastructurel à la création de réseaux Ro-Ro sur le Rhin. Collecte d'informations sur les sites situés le long du Rhin	IEN (25) 48 = IEN/G (25) 48	IEN	II	→ 6
III-26-12	Évaluation et préparation de l'approbation de travaux de construction ayant une incidence sur la navigation	Perma-nent		1995-I-29	IEN/G	P ¹	

¹ P = tâche permanente.

Code	Tâche	Durée	Contexte et/ou prescription	Base	Traitement	Priorité	Déclaration de Mannheim et/ou feuille de route de la CCNR
III-26-13	Vérification de la disponibilité des écluses sur le Rhin supérieur	Permanent	Participation aux réunions régulières pour la coordination des périodes de chômage des écluses sur le Rhin supérieur.	2007-II-6, IV	IEN/G	P	
III-26-14	Plan directeur pour le Rhin	2026 - 2027	Tâches qui incombent aux États membres dans le cadre du changement climatique. L'objectif est de rendre la voie fluviale rhénane robuste et résistante pour l'avenir.	IEN (25) 92 = IEN/G (25) 82	IEN/G	I	
III-26-15	Travaux préparatoires pour le prochain étage équivalent	2026-2027	Travaux préparatoires pour la vérification de l'EE, afin de déterminer si la procédure actuelle peut être maintenue à long terme.	IEN (25) 93 rev. 1 = IEN/G (25) 83 rev. 1	IEN/G	I	